L’impôt en France

**Présentation :**

Nous sommes des citoyens de la société civile. Nous nous sommes rencontrés lors des événements de nuit debout, avec la volonté de se réapproprier les débats économiques souvent laissés à des experts bien que cela impacte notre vie quotidienne.

Depuis l’occupation de la place de la république, nous nous réunissons régulièrement pour traiter des questions économiques qui sont forcément politiques. C’est pourquoi nous nous appelons la « commission économie politique ».

Cette année nous nous sommes concentrés sur la fiscalité voilà la première partie des résultats de notre travail.

**Les sources :**

Afin d’effectuer notre travail nous nous sommes appuyer des documents publiés par :

* Le conseil des prélèvements obligatoire (CPO)
* l’INSEE
* La DREES

**Les documents utilisés sont :**

* Les effets redistributifs de la taxe sur la valeur ajoutée (CPO)
* La fiche thématique revenus de l’INSEE
* Le module de taxation indirecte du modèle Ines (DREES)
* l’Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l’INSEE

**Les limites :**

Notre année de référence est 2011. Il nous a fallu de nombreuses heures de travail afin de réunir un maximum de données. Malgré cela il nous a été impossible d’obtenir l’ensemble des données et nous regrettons que la statistique nationale ne soit pas plus limpide.

Tous les organismes s’accordent sur le fait qu’il existe un écart entre la comptabilité nationale et les résultats statistiques de leurs modèles. Nous basant sur leurs données nous ne dérogeons donc pas à cette contrainte.

Cependant nous pensons être arrivés à des résultats fiables.

**L’idée de départ :**

Nous avons souhaité établir le pourcentage d’imposition sur les revenus disponibles des ménages, tous impôts confondus en France.

Nous voulions, au-delà des discours officiels de justice sociale du modèle Français, observer la progressivité réelle de l’imposition en France.

L’impôt qui permet de récolter les fonds publics pour les administrations est aussi un outil de réduction des inégalités, qui on le sait, ne cessent d’augmenter.

**Part de chaque impôt dans les recettes totales:**

La part prépondérante d’impôts dégressifs comme les impôts indirects (TVA, etc.) malgré la progressivité de certains impôts comme l’impôt sur le revenu explique la faible progressivité de l’imposition réelle totale des ménages.

**Quelques définitions**

**Les déciles :**

En 2011, il y avait 28 millions de ménages. On divise cette population en 10 parties égales, c a d 2.8 millions de ménages et on appelle chaque partie un décile.

On classe ensuite dans un ordre croissant ces déciles en fonction de leur revenu disponible.

Le premier décile est composé des 10% les plus pauvres des ménages et le dernier décile des 10% les plus riches des ménages.

**Le revenu disponible :**

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (une fois les cotisations sociales prélevées), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages (pensions alimentaires, etc.) et les prestations sociales (pensions de retraite, indemnités chômage, RSA, etc.).

En gros c’est le PDDDM : Pognon De Début De Mois.

Nous parlons donc de l’imposition d’un revenu une fois les transferts sociaux effectués. A la différence d’autres études (Piketty, Landais et Saez[[1]](#footnote-1) par exemple) les cotisations sociales ne sont donc pas prises en compte en tant qu’impôts dans ce « rapport ». Car les cotisations sociales sont de la valeur mutualisée qui nous revient sous forme de protection sociale (Maladie, famille, chômage, retraite, etc.).

Pour chacun des déciles peut être calculé un revenu disponible moyen **(Voir Tableau 1)**. Les 10% les plus pauvres touchent en moyenne 1015 euros par mois, soit 12180 euros par an.

***Tableau 1 :***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Déciles*** | ***Revenu moyen disponible par ménage par mois en euros*** | ***Revenu moyen disponible par ménage par an en euros*** |
| 1 | 1015 | 12180 |
| 2 | 1513 | 18160 |
| 3 | 1806 | 21670 |
| 4 | 2040 | 24480 |
| 5 | 2364 | 28370 |
| 6 | 2716 | 32590 |
| 7 | 3086 | 37030 |
| 8 | 3515 | 42180 |
| 9 | 4258 | 51090 |
| 10 | 7792 | 93500 |

**Impôt sur le revenu :**

Le premier décile (10 % des plus pauvres) verse 0,2 % de leur revenu disponible en impôt sur le revenu.

Cette impôt est progressif, plus on gagne plus on paye en pourcentage du revenu disponible. Cette forte progressivité (exponentielle) soutient le discours sur le caractère redistributif de l’impôt en France. Il n’empêche qu’il représente une faible part de la participation à l’impôt (20%).

**Impôt Sur la Fortune (ISF)**

10 % des plus riches verse 1,64 % de leur revenu disponible à l’ISF.

N’ayant aucune donné sur la redistribution de l’ISF en fonction des déciles nous avons arbitrairement mis l’ensemble de cette impôt au dernier décile.

**La Contribution Sociale Généralisée :**

Le premier décile (10 % des plus pauvres) donne 2,5 % de leur revenu disponible en CSG.

Si la progressivité de cet impôt est réel jusqu’au 7ème décile, pour les 3 derniers déciles un mouvement inverse se produit, le dernier décile (10 % des plus riches) s’approche du 5ème décile.

**Impôt sur le logement (Taxe habitation, Taxe foncière, etc.)**

Le premier décile (10 % des plus pauvres) verse 2,7 % de leur revenu disponible en impôt et taxe sur le logement.

Ici on note que toute notion de progressivité a totalement disparu. On observe que 10 % des plus riches, paye proportionnellement seulement plus que les 2ème et 3ème décile.

**Impôt indirect (TVA, TIPP, etc.)**

Le premier décile (10 % des plus pauvres) verse 17,69 % de leur revenu disponible en impôts indirects.

Les impôts indirects sont composés de :

* la TVA,
* la taxe sur l’alcool,
* la taxe sur le tabac,
* la taxe sur les produits pétroliers
* les taxes sur les conventions d’assurance.

On constate que non seulement il n’y a aucune progressivité de cet impôt mais qu’au contraire il est fortement dégressif. De plus cet impôt représente la plus grande part de l’imposition totale. (44%).

**Taux d’imposition Total :**

Impôt total est l’addition de l’impôt sur le revenu, des impôts sur la fortune, l’impôt sur le logement, la CSG et les impôts indirects.

Le premier décile (10 % des plus pauvres) verse 23,09 % de leur revenu disponible en impôt.

Une très légère progressivité existe entre le deuxième décile et le 10ème décile. (6 points de pourcentage les différencient)

Cependant les 10 % les plus pauvres payent proportionnellement plus d’impôt sur leur revenu disponible que les 2, 3, 4, 5ème décile et autant que le 6e décile. Alors que le premier décile perçoit en moyenne 1015 € par mois et le 6e décile perçoit en moyenne 2716€ par mois.

**Conclusion :**

Dans l’imaginaire collectif la France reste un des pays les plus égalitaires au monde. Beaucoup de cet imaginaire repose sur la progressivité de l’impôt et son caractère redistributif.

De manière opposée à l’intérieur du pays on entend dans les discours politiques que notre système fiscal spolie la « classe moyenne », que les riches sont matraqués fiscalement, que nous faisons fuir les talents et détestons la réussite.

Au vu des données que nous avons pu récolter, de l’imposition « réelle » des ménages nous constatons que ces idées que nous nous faisons de nous même sont assez peu fondées.

Une fois ce constat fait sur la faible justice sociale réelle de notre système fiscal :

* quelle progressivité  voulons-nous mettre en place?
* Quelle justice sociale voulons-nous soutenir?
* Par quels moyens ?

Nous voudrions en fait lancer une petite question au sein du débat de nos chers politiques : Pourquoi les 10% les plus pauvres de France, dont le taux d’imposition réel s’approche de celui des 20% les plus riches, ne décident ils pas de quitter la France pour des raisons fiscales ?

1. [↑](#footnote-ref-1)